

CALAIS :

démantèlement ce matin rue des Huttes.

Annonce mardi soir en réunion en sous-préfecture : opération courant septembre de mise à l'abri prévue sur rue des Huttes.

GRANDE-SYNTHE :

voilà le texte du jugement rendu hier (7 pages), Excusez-moi si vous l'avez déjà reçu trois fois,...

Notez bien au § 18 que le juge se déclare incompétent pour ce qui est de l'usage de la force publique .

Pour l'association :

Claire Millot